

## Pièce jointe 1 : Fiche d'information des autorités fédérales – Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

Veuillez transmettre le formulaire rempli par courriel à [Nottawasaga@iaac-aeic.gc.ca](mailto:Nottawasaga@iaac-aeic.gc.ca) d'ici le 6 avril 2026<sup>1</sup>.

### Coordonnées du ministère ou de l'organisme

<b>Date de présentation</b>	24 Mars 2026
<b>Ministère ou organisme</b>	Emploi et Développement social Canada (EDSC)
<b>Personne-ressource principale, titre, unité de travail</b>	Eva Lazar - Directrice exécutive de la Direction générale de l'intégration stratégique, des politiques et des partenariats (DGISPP) de la Direction générale des compétences et de l'emploi (DGCE)
<b>Courriel et téléphone</b>	<a href="mailto:eva.lazar@hrsdc-rhdcc.gc.ca">eva.lazar@hrsdc-rhdcc.gc.ca</a> 1-819-654-2389
<b>Autre personne-ressource, titre, unité de travail</b>	Evelyn Cheung – Gestionnaire (DGISPS-DSE)
<b>Courriel et téléphone</b>	<a href="mailto:evelyn.cheung@hrsdc-rhdcc.gc.ca">evelyn.cheung@hrsdc-rhdcc.gc.ca</a> 1-819-624-7671

Examinez la description initiale du projet et répondez aux questions suivantes :

1. Votre ministère ou organisme devra-t-il exercer **une attribution** ou fournir une **aide financière** relativement au projet pour permettre sa réalisation en tout ou en partie?

**Non.**

Le cas échéant,

- a) Précisez l'attribution ou l'aide financière, ainsi que la probabilité que celle-ci soit nécessaire pour la construction du projet en indiquant si elle est requise, potentielle, probable, improbable ou non requise.
  - b) Indiquez toute consultation connexe à mener auprès des peuples autochtones ou du public, y compris les échéanciers, ainsi que toute possibilité de coordination des consultations avec celles prévues dans le cadre du processus d'évaluation d'impact, si un tel processus est requis.
  - c) Décrivez les exigences connexes en matière de renseignements (p. ex., évaluation des autres méthodes, compensation de l'habitat) et précisez celles qui peuvent être coordonnées avec celles prévues dans le cadre du processus d'évaluation d'impact, si un tel processus est requis.
  - d) Indiquez toute directive ou question connexe propre au projet que le promoteur devrait connaître ou les renseignements qu'il devrait fournir.
  - e) Indiquez si votre ministère ou organisme a cerné un pouvoir qu'il ne pourra pas exercer ou qu'il pourrait ne pas être en mesure d'exercer pour permettre au projet d'aller de l'avant en tout ou en partie comme prévu actuellement, et précisez les raisons de cette incapacité. En cas de doute, expliquez ce qui doit être résolu pour accroître la confiance.
2. **Dans le tableau 1**, veuillez indiquer les **questions clés** propres au projet et au contexte d'après l'expertise relative à votre mandat<sup>2</sup> et les renseignements dont vous disposez. Ceux-ci peuvent notamment être tirés de bases de données accessibles et de connaissances organisationnelles, de la description initiale du projet, de tout échange tenu avec le promoteur ou d'autres personnes liées au projet et des moyens connus pour gérer les effets.

Pour chaque question clé :

- a) Précisez la question clé (p. ex., l'espèce et l'emplacement précis).

<sup>1</sup> Veuillez noter que les avis fournis à l'AEIC peuvent être publiés sur le site Internet du Registre canadien d'évaluation d'impact ou être mis à la disposition du public d'une autre manière.

<sup>2</sup> Veuillez consulter le [protocole d'entente conclu avec l'AEIC](#).

## Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

- b) Précisez la composante ou l'activité du projet liée à la question clé.
- c) Expliquez pourquoi il s'agit d'une question clé d'après :
  - i. la séquence des effets biophysiques de la composante ou de l'activité propre au projet;
  - ii. les préoccupations propres au projet ou à une priorité de votre mandat;
  - iii. l'importance<sup>3</sup> de la question dans la prise de décisions au titre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* (LEI).
- d) Indiquez comment la question pourrait être résolue, notamment par d'autres moyens qu'une évaluation d'impact (p. ex., un autre type de surveillance réglementaire).
- e) Indiquez les renseignements supplémentaires que le promoteur pourrait fournir pour accroître la confiance quant à la façon dont la question pourrait être résolue par d'autres moyens.

L'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC) a préparé une liste préliminaire d'effets potentiels qui sont susceptibles ou non de constituer des questions clés pour l'évaluation d'impact<sup>4</sup>. L'AEIC vous demande, lorsque vous remplirez le **tableau 1**, de valider la liste, d'ajouter des précisions ou des justifications au besoin et de recommander d'autres questions clés à étudier, d'après le mandat et l'expertise de votre ministère ou organisme. En ce qui concerne les activités de projet réalisées sur le territoire domanial (réservoir, centrale électrique, structures d'acheminement de l'eau, poste extérieur, etc.), au sens de l'article 2 de la LEI, un plus large éventail d'effets relèvent d'un domaine de compétence fédérale, y compris les effets socio-économiques.

L'AEIC a déterminé que les sujets suivants constituaient des **questions clés potentielles** pour l'évaluation d'impact :

- Les effets sur le poisson et son habitat :
  - pendant l'exploitation en raison des interactions avec la structure de prise et de décharge d'eau, comme l'impaction et l'entraînement des poissons, des changements dans les schémas d'écoulement du lac et de la turbidité, ce qui peut nécessiter une attention particulière dans le cadre de la conception du projet en cours;
  - pendant la construction de la structure de prise et de décharge d'eau en raison de la perturbation du lit de lac et de la turbidité, à moins que cela ne soit facilement gérable grâce à des mesures d'atténuation bien comprises.
- Les effets sur l'environnement sur le territoire domanial :
  - y compris les effets sur les espèces en péril inscrites sur la liste fédérale, les milieux humides et les milieux riverains qui fournissent un habitat ou des fonctions particulières en raison des activités de construction et de l'emplacement de l'empreinte. Certains de ces effets pourraient nécessiter une compensation et une attention particulière dans le cadre de la conception du projet en cours;
  - si des contaminants du sol sont décelés dans les morts-terrains qui seront perturbés ou déplacés; il pourrait alors y avoir des changements potentiels de la qualité des eaux souterraines et des eaux de ruissellement, ce qui orientera les stratégies de gestion des eaux pluviales sur le site.
- Les répercussions sur le patrimoine tangible et culturel des peuples autochtones et sur les sites d'importance archéologique, en particulier sur les ressources archéologiques potentielles sur terre ou dans l'eau, et sur les espèces d'importance culturelle (p. ex., l'ours noir).
- Les répercussions sur les conditions économiques des peuples autochtones.
- Les effets sur les personnes découlant des activités menées sur le territoire domanial, comme des interactions entre le personnel de la base et de la poussière et du bruit (pour aider le ministère de la Défense nationale [MDN] à déterminer les mesures d'atténuation et de surveillance appropriées pour toutes les conditions qu'il peut imposer lors d'une décision relative à l'utilisation des terres).
- Les effets positifs du projet, notamment :
  - les avantages économiques pour les groupes autochtones;

<sup>3</sup> Une question est importante pour la prise de décisions si l'on prévoit que son analyse influera sur les conclusions relatives à 1) la probabilité que les effets négatifs relevant d'un domaine de compétence fédérale ou les effets directs et accessoires négatifs (collectivement appelés « effets négatifs de compétence fédérale ») soient d'une importance nulle, faible, moyenne ou élevée; 2) la prise de mesures d'atténuation appropriées pour les effets négatifs importants de compétence fédérale ou 3) la justification dans l'intérêt public.

<sup>4</sup> L'AEIC a préparé cette liste en s'appuyant sur des renseignements limités, et ce, avant la réception de la description initiale du projet. Elle pourrait être modifiée en fonction des commentaires formulés par des autorités fédérales et provinciales, des communautés autochtones et le public.

## Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

- les contributions à la capacité du Canada à respecter les engagements qu'il a pris en matière de changements climatiques pour atteindre les objectifs à long terme (c.-à-d. 2050) et à déplacer les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur de l'énergie;
- les contributions à la durabilité, y compris les avantages socio-économiques locaux et la réconciliation économique avec les peuples autochtones.

L'AEIC a déterminé que les sujets suivants constituaient des **questions probablement peu importantes** pour l'évaluation d'impact, car les effets sont négligeables pour la prise de décisions, sont adéquatement gérés par d'autres mécanismes réglementaires ou font l'objet de mesures d'atténuation bien comprises :

- Les effets sur le poisson et son habitat découlant :
  - de la perte d'habitat due à l'empreinte sur le lit de lac, laquelle devrait être gérée de manière routinière grâce à une autorisation en vertu de la *Loi sur les pêches*, si nécessaire;
  - des modifications des niveaux d'eau dans la baie Georgienne, qui devraient être négligeables compte tenu du volume d'eau prélevé par rapport au volume d'eau dans le lac;
  - des modifications de la qualité de l'eau dans la baie Georgienne dues au débit sortant du réservoir, car ce dernier sera recouvert d'une couche imperméable et que l'eau n'y sera pas retenue pendant des périodes prolongées.
- Les effets sur les oiseaux migrateurs découlant des activités de construction, compte tenu des mesures d'atténuation bien comprises et des règlements pris en vertu de la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*.
- Les effets sur l'environnement sur le territoire domaniale, notamment sur les espèces animales et végétales n'étant pas inscrites sur la liste fédérale des espèces en péril, puisque les effets sur les populations sont peu probables.
- Les effets sur les peuples autochtones, notamment :
  - la capacité d'accéder aux terres et aux ressources à des fins traditionnelles (récolte, navigation), puisque l'AEIC comprend que l'accès aux terres et aux eaux environnantes est déjà restreint par le MDN (à l'exception des terres à proximité des lignes de transmission potentielles situées à l'extérieur des zones d'utilisation restreinte);
  - l'utilisation du poisson à des fins traditionnelles ou commerciales, car on ne prévoit pas de changements à l'échelle de la population de poissons dans la baie Georgienne; si des changements relatifs à la population de poissons deviennent préoccupants, les effets sur la pêche seront pris en compte.
- Les effets sur la santé et les conditions sociales et économiques des peuples non autochtones qui découlent d'activités menées sur le territoire domaniale, notamment :
  - les changements relatifs à l'utilisation commerciale et récréative de l'eau dans la baie Georgienne, puisque l'accès du public aux eaux environnantes est déjà restreint;
  - les changements relatifs à l'environnement visuel, puisque le projet n'est essentiellement pas visible;
  - les modifications de la qualité de l'eau potable dues au débit sortant du réservoir, puisque l'eau de la baie entrera et sortira sans altération et qu'une couche imperméable dans le réservoir empêchera le suintement;
  - les ressources du patrimoine culturel non autochtone, compte tenu des protocoles bien établis prévus par les normes provinciales et de la surveillance réglementaire exercée à l'extérieur du territoire domaniale;
  - les répercussions sur les opérations des Forces armées canadiennes découlant de la logistique des activités et de la construction, puisque le MDN peut les gérer en parallèle grâce à son évaluation des incidences opérationnelles;
  - les modifications des conditions socio-économiques à Meaford en raison de la main-d'œuvre du secteur de la construction, puisque le promoteur privilégiera les travailleurs locaux et régionaux, dans la mesure du possible, et que ce dernier travaille en étroite collaboration avec l'administration municipale et les fournisseurs de services communautaires;
  - les changements dans la tarification de l'énergie, puisque ceux-ci seront gérés en fonction des politiques et des décisions prises par l'Ontario en matière de passation de contrats d'approvisionnement en énergie.
- Les contributions à l'égard de la capacité du Canada à respecter les engagements en matière de changements climatiques qu'il a pris pour atteindre les objectifs à court terme (c.-à-d. 2035), puisque le projet entraînera des émissions de gaz à effet de serre pendant la phase de

## Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

construction et qu'aucun autre renseignement n'est nécessaire pour conclure que le projet ne contribue pas à l'atteinte de ces objectifs.

- Les contributions à l'égard de la capacité du Canada à remplir ses obligations en matière d'environnement, puisqu'aucun autre renseignement n'est nécessaire pour conclure que le projet ne contribue pas à la capacité du Canada à remplir ces obligations.

**Veillez-vous reporter aux commentaires d'ESDC dans le tableau 1 ci-dessous.**

**Eva Lazar Directrice exécutive -  
EDSC**

---

Nom et titre du répondant du ministère ou  
de l'organisme

**23 Mars 2026**

---

Date

## Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

**Tableau 1 : Questions clés permettant d'orienter le processus d'évaluation d'impact**

Ce tableau doit mettre en évidence les enjeux clés qui doivent être pris en compte dans le cadre du processus d'évaluation d'impact, notamment la nécessité de réaliser une telle évaluation et, le cas échéant, la portée de celle-ci et l'adaptation subséquente des Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact.

Les enjeux clés sont les préoccupations majeures directement liées à une composante ou à une activité du projet, dont on prévoit que l'analyse sera importante pour la prise de décisions au titre de la *Loi sur l'évaluation d'impact*.

Les conseils des autorités fédérales devraient être guidés par la détermination et la résolution des questions clés. Si une évaluation d'impact est requise, elle sera axée sur les enjeux clés.

Identification du commentaire	a) Question clé	b) Composante ou activité du projet	c)i) Séquence des effets biophysiques	c)ii) Préoccupation propre au projet ou à une priorité de votre mandat	c)iii) Importance pour la prise de décisions à l'échelle fédérale	d) Moyens de résolution de la question	e) Renseignements supplémentaires à fournir par le promoteur
<p>Désignez chaque question clé par l'acronyme de votre organisation et un numéro séquentiel.</p> <p>Par exemple : AEIC-01</p>	<p>Précisez chaque question clé (p. ex., l'espèce et l'emplacement précis).</p>	<p>Indiquez la composante ou l'activité du projet liée à la question clé.</p> <p>Précisez la nature, l'ampleur, la nouveauté et la complexité de la composante ou de l'activité.</p>	<p>Indiquez la séquence précise des effets entre la composante ou l'activité du projet et le récepteur humain ou environnemental touché (y compris les peuples autochtones).</p>	<p>Décrivez en quoi il s'agit d'une question clé relevant du mandat de votre ministère ou organisme, notamment sur le plan des priorités du gouvernement fédéral et en ce qui concerne la probabilité, la gravité ou l'incertitude des effets anticipés.</p> <p>Précisez si la question clé est courante pour les activités de projet de cette nature ou dans ce secteur, ou s'il est propre à ce projet en raison de sa complexité, de sa taille ou de sa nouveauté, d'un milieu récepteur sensible ou rare, ou de la proximité de récepteurs environnementaux ou humains sensibles (y compris les populations autochtones).</p>	<p>Expliquez pourquoi la question clé est importante pour la prise de décisions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il s'agit d'un effet négatif relevant d'un domaine de compétence fédérale ou d'un effet direct ou accessoire négatif qui peut être important d'après les données probantes disponibles, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>les connaissances et l'expérience des experts fédéraux acquises lors d'évaluations de projets antérieurs;</li> <li>la présence d'espèces, d'habitats ou de récepteurs humains sensibles (y compris les peuples autochtones);</li> <li>l'utilisation de technologies, de composantes ou d'activités de projet nouvelles ou complexes;</li> <li>de grandes incertitudes quant aux effets ou à l'efficacité des mesures d'atténuation;</li> <li>le recours à des mesures d'atténuation inconnues ou non éprouvées.</li> </ul> </li> <li>Il s'agit d'un facteur de justification dans l'intérêt public qui devrait être important pour la prise de décisions, comme un effet positif probable qui contribue à la durabilité, aux obligations environnementales du Canada ou à ses engagements en matière de changements climatiques, ou qui appuie les priorités du gouvernement, comme la réconciliation avec les peuples autochtones.</li> </ul>	<p>Indiquez comment la question clé peut être résolue ou traitée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>tout moyen, y compris les pouvoirs, les tâches, les fonctions, les cadres, les politiques ou les directives relevant de votre ministère ou organisme;</li> <li>tout moyen, y compris les pouvoirs, les tâches, les fonctions, les cadres, les politiques ou les directives relevant d'une autre administration, y compris la province;</li> <li>des mesures d'atténuation communes, éprouvées, bien comprises ou normalisées pour atténuer les effets ou les séquences des effets;</li> <li>des engagements pris par le promoteur (p. ex., dans la description initiale du projet).</li> </ul>	<p>Précisez les renseignements que le promoteur pourrait fournir ou les engagements qu'il pourrait prendre pour garantir que la question peut être résolue par des moyens existants (à considérer pour le sommaire des questions sa réponse ou d'éventuelles Lignes directrices individualisées relatives à l'étude d'impact).</p> <p>Évaluez si, outre les moyens existants, des renseignements, études, analyses ou travaux de collaboration seraient nécessaires pour résoudre la question.</p>
EDSC-01	Impacts économiques	Section 12.2 Contexte économique, pp. 12-3 et 12-4.			Cette section de la description initiale du projet (DIP) n'établit pas de lien direct entre le contexte économique du projet proposé et le projet lui-même.	Il est recommandé que le promoteur établisse clairement en quoi les renseignements présentés dans cette section de la DIP sont directement pertinents pour le projet proposé, notamment en ce qui concerne : <ul style="list-style-type: none"> <li>l'accessibilité à une main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée ;</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Comment le projet profiterait économiquement à l'ensemble de la collectivité ainsi qu'aux groupes en quête d'équité sur le marché du travail, aux échelles

## Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

						<ul style="list-style-type: none"> <li>la disponibilité de services sociaux appropriés pour la main-d'œuvre du projet, tant durant la construction que durant l'exploitation ;</li> <li>l'accès à la formation et aux programmes d'apprentissage nécessaires pour la main-d'œuvre du projet ;</li> <li>les répercussions économiques du projet proposé sur la population environnante en matière d'emploi, à court, moyen et long terme.</li> </ul>	<p>locale, régionale et nationale.</p> <p><input type="checkbox"/> Une indication explicite de l'échéancier prévu pour la construction et l'achèvement du projet ainsi que de sa durée de vie anticipée, incluant la prise en compte des risques potentiels et des mesures d'atténuation liés aux cycles économiques de type boom-bust.</p> <p><input type="checkbox"/> Le budget approximatif du projet et la proportion des dépenses qui seront effectuées localement durant les phases de construction et d'exploitation, y compris les contrats qui seront attribués aux entreprises locales et à la main-d'œuvre locale.</p>
EDSC-02	Emploi	12.4.1 Effets potentiels du projet sur l'environnement, p. 12-6.			L'affirmation formulée par le promoteur dans cette section de la description initiale du projet concernant les niveaux d'emploi anticipés générés par le projet proposé n'est étayée par aucune donnée empirique ni par aucune prévision économique. De plus, aucun renseignement détaillé n'est fourni quant aux catégories d'emplois que le projet proposé devrait générer.	<p>Il est recommandé de demander au promoteur de fournir des données empiriques à l'appui de ses prévisions d'emploi pour le projet proposé et de préciser les catégories d'emplois qui seraient associées aux niveaux d'emploi anticipés générés par le projet.</p>	<p><input type="checkbox"/> Prévisions du nombre d'emplois qui seront créés, leurs catégories (p. ex. contractuels, à temps partiel ou à temps plein) ainsi que l'échéancier de ces emplois durant les phases de construction et d'exploitation du projet.</p> <p><input type="checkbox"/> Caractéristiques de la main-d'œuvre de la collectivité et de la population active locale (p. ex. taux d'emploi, taux de participation, distribution des revenus, niveau de scolarité), ventilées selon le genre, l'âge, les groupes en quête d'équité (p. ex. peuples</p>

Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

							<p>autochtones, groupes racisés, personnes en situation de handicap, nouveaux arrivants) et toute autre caractéristique socioéconomique pertinente.</p> <p><input type="checkbox"/> Effets négatifs potentiels sur l'emploi local — comment ils seraient gérés ou atténués (mesures d'atténuation); quels programmes liés à l'emploi seraient accessibles aux personnes négativement touchées par le projet (p. ex. programmes d'emploi et de formation d'EDSC), notamment la formation, le perfectionnement ou le recyclage professionnel.</p> <p><input type="checkbox"/> Stratégies globales et inclusives en matière de main-d'œuvre, décrivant les plans visant à embaucher et à retenir les résidents locaux, ainsi qu'à identifier et réduire les obstacles à l'emploi afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail pour les peuples autochtones et les groupes en quête d'équité.</p> <p><input type="checkbox"/> Aide qui sera fournie aux anciens employés lors de la fermeture définitive des installations du projet (p. ex. indemnité de départ, recyclage ou perfectionnement professionnel, offre d'un autre emploi ou</p>
--	--	--	--	--	--	--	--

## Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

							programme de retraite anticipée).
EDSC-03	Emploi	12.4.1 Effets potentiels du projet sur l'environnement, p. 12-6.			L'affirmation formulée par le promoteur dans cette section de la description initiale du projet concernant les niveaux d'emploi anticipés générés par le projet proposé n'est étayée par aucune donnée empirique ni par aucune prévision économique. De plus, aucun renseignement détaillé n'est fourni quant aux catégories d'emplois que le projet proposé devrait générer.	<p>Il est recommandé de demander au promoteur de fournir un niveau de détail plus élevé concernant les niveaux d'emploi direct anticipés durant les phases de construction et d'exploitation du projet proposé.</p> <p>Il est également recommandé de demander au promoteur de fournir soit une description, soit un accès à son programme "Embaucher et acheter local" afin de déterminer comment il entend prioriser l'embauche locale pour le projet proposé.</p>	<p><input type="checkbox"/> Prévisions du nombre d'emplois qui seront créés, leurs catégories (p. ex. contractuels, à temps partiel ou à temps plein), ainsi que l'échéancier de ces emplois durant les phases de construction et d'exploitation du projet.</p> <p><input type="checkbox"/> Caractéristiques de la main-d'œuvre de la collectivité et de la population active locale (p. ex. taux d'emploi, taux de participation, distribution des revenus, niveau de scolarité), ventilées selon le genre, l'âge, les groupes en quête d'équité (p. ex. peuples autochtones, groupes racisés, personnes en situation de handicap, nouveaux arrivants) et toute autre caractéristique socioéconomique pertinente.</p> <p><input type="checkbox"/> Effets négatifs potentiels sur l'emploi local — comment ils seraient gérés ou atténués (mesures d'atténuation) ; quels programmes liés à l'emploi seraient accessibles aux personnes négativement touchées par le projet (p. ex. programmes d'emploi et de formation d'EDSC), notamment la formation, le perfectionnement ou le recyclage professionnel.</p>

## Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

							<input type="checkbox"/> Stratégies globales et inclusives en matière de main-d'œuvre, décrivant les plans visant à embaucher et à retenir les résidents locaux, ainsi qu'à identifier et réduire les obstacles à l'emploi afin d'améliorer les résultats sur le marché du travail pour les peuples autochtones et les groupes en quête d'équité.  <input type="checkbox"/> Aide qui sera fournie aux anciens employés lors de la fermeture définitive des installations du projet
EDSC-04	Formation et apprentissage	7.7.1 Éducation et formation, pp. 7-36 et 7-37.			<p>Cette section de la description initiale du projet (DIP) présente les initiatives de formation que le promoteur entend offrir aux populations autochtones touchées par le projet proposé afin d'encourager leur participation à la construction et à l'exploitation du projet. Toutefois, aucune mention n'est faite des initiatives fédérales de formation en emploi actuellement offertes par le gouvernement du Canada qui pourraient favoriser la participation des peuples autochtones à la construction et à l'exploitation du projet, notamment les programmes d'EDSC, soit le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP).</p>	<p>Il est recommandé que le promoteur ait recours aux programmes de formation en emploi offerts par le gouvernement du Canada qui pourraient favoriser la participation des peuples autochtones à la construction et à l'exploitation du projet proposé, notamment le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones d'EDSC et le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP).</p>	<input type="checkbox"/> Formation offerte par l'employeur aux employés et aux employés potentiels — comment celle-ci sera facilitée, en particulier pour les peuples autochtones et les groupes en quête d'équité.  <input type="checkbox"/> Engagement avec les fournisseurs de services autochtones du <u>Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et du Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP)</u> dans la région, et ce, tout au long du cycle de vie du projet.  <input type="checkbox"/> Détails sur les types de compétences et de connaissances nécessaires pour soutenir la réalisation du projet à chaque étape de son cycle de

## Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

							<p>vie (de la construction à l'exploitation), ainsi que sur les moyens d'aider la main-d'œuvre locale à les acquérir, en particulier les peuples autochtones et les groupes en quête d'équité.</p> <p><input type="checkbox"/> Disponibilité et accessibilité des programmes de formation permettant de former efficacement la population locale et les travailleurs potentiels des régions avoisinantes (p. ex. programmes d'emploi et de formation d'EDSC).</p>
EDSC-05	Conditions socio-économiques des peuples autochtones	12. Contexte socioéconomique, pp. 12-1 à 12-4.			<p>Le DIP ne fournit aucun renseignement précis sur la situation sociale et économique actuelle des populations autochtones qui seront touchées par le projet proposé. Aucune indication n'est donnée quant à la taille actuelle des populations autochtones situées à proximité du projet, ni sur leur situation d'emploi ou de revenu. Le DIP ne mentionne pas non plus la situation sociale actuelle des populations autochtones potentiellement touchées en ce qui concerne le logement, l'éducation et l'accès aux services sociaux dans leurs collectivités.</p>	<p>Il est recommandé que le promoteur fournisse des renseignements à la fois complets et détaillés sur la situation sociale et économique actuelle des populations autochtones qui seront touchées par le projet proposé. Ces renseignements permettront de mieux comprendre comment le projet pourrait potentiellement affecter les populations autochtones — positivement ou négativement.</p>	<p><input type="checkbox"/> Stratégies précises visant à accroître l'embauche et la formation des personnes autochtones présentant diverses caractéristiques socioéconomiques, notamment par l'entremise des programmes formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones et FCP. Ces stratégies doivent inclure une estimation du nombre total d'employés provenant des communautés autochtones locales ainsi que les mesures prévues pour éliminer les obstacles existants à la participation des peuples autochtones.</p>
EDSC-06	Conditions socio-économiques	12.4.2 Commentaires préliminaires reçus et mesures d'atténuation préliminaires, tableau 12-2 "Commentaires préliminaires liés au milieu"			<p>Le promoteur n'indique pas dans cette section de la DIP si, ni comment, son approche préliminaire visant à répondre aux préoccupations soulevées par les groupes autochtones, le public et les organismes gouvernementaux au sujet du projet proposé sera mise en œuvre.</p>	<p>Il est recommandé de demander au promoteur d'intégrer les engagements qu'il a pris dans le tableau "Commentaires préliminaires liés au milieu socioéconomique" dans la version finale de la description initiale du projet (DIP) ou de la description détaillée du projet (DDP), afin de démontrer qu'il</p>	<p><input type="checkbox"/> Le contexte social et économique de la région à l'étude (p. ex. principales industries économiques, projets similaires dans la région) en lien avec le projet.</p>

Projet de stockage hydroélectrique par pompage de l'Ontario

		<p>socioéconomique”, pp. 12-9 à 12-15.</p>				<p>prend réellement au sérieux les enjeux et préoccupations socioéconomiques associés au projet proposé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les détails concernant tout engagement visant à maximiser les retombées socioéconomiques positives du projet pour les collectivités locales et l'ensemble de leurs populations, notamment en matière d'emploi et d'amélioration des services sociaux.</li> <li><input type="checkbox"/> Une évaluation de la disponibilité et de l'abordabilité des services de garde pour les travailleurs, comprenant des renseignements sur le nombre de places disponibles, les coûts et la manière dont le projet pourrait influencer l'accès aux programmes et services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour l'ensemble de la collectivité.</li> <li><input type="checkbox"/> Une évaluation des services essentiels de soutien global (éducation, transport, accès aux services sociaux) disponibles pour la main-d'œuvre locale du projet.</li> </ul>
--	--	--	--	--	--	--	--

*Veillez insérer d'autres lignes au besoin.*